

1 – Boulevard Amiral Courbet

Voir dossier avec plans aux archives municipales (rue Pradier)

Immeuble construit vers 1920 pour le négociant Bloch, afin de servir de grand magasin.

Monsieur Bloch obtient alors une autorisation exceptionnelle de construction dans la mesure où son bâtiment a 25 m de long.

L'architecte est le Parisien Charles ADDA.

Autre référence :

Annuaire du Gard, année 1941, rubrique « Grands Magasins de Nouveautés » :

« Les nouveaux magasins des Etablissements Bloch / Place Maréchal Pétain [aujourd'hui place de l'Esplanade / boulevard Amiral Courbet] / Tout ce qui concerne la toilette féminine. »

3 place Salamandre

Ancienne chapelle des Sœurs de la Charité de Saint Vincent de Paul

Il faut en fait parler des n°3 et n°5 de la place de la Salamandre (parcelles cadastrales EY 705 et EY 706), qui forment actuellement un tout d'ensemble, ainsi que l'immeuble mitoyen au nord (actuel n°12 rue des Greffes), appartient depuis les années 1970 à l'Association Foyer des Travailleurs Etrangers après avoir été détenu par la congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Vincent-De-Paul; cependant, le rez-de-chaussée de la chapelle, au niveau du n°3 de la place de la Salamandre, est loué par cette association à la Fédération Léo Lagrange qui y organise des expositions temporaires.

* Les mutations du XVIII^e siècle aux années 1888

L'histoire de la parcelle sur laquelle s'élève aujourd'hui la chapelle peut être reconstituée depuis la fin du XVIII^e siècle. A cette époque, cet emplacement était occupé par la maison du boulanger Claude Quissac, qui y avait également installé sa boulangerie (1).

L'immeuble conservait cette même vocation artisanale au début du XIX^e siècle comme le montre le cadastre des années 1830. Il cite en effet comme nouveau propriétaire le boulanger Barthélémy Duschet, et donne en outre les renseignements suivants sur le bâti : la maison couvre 196 m² au sol –selon les estimations d'alors, revues depuis grâce à la plus grande précision des instruments de mesure- et abrite un four et une boutique de boulanger, elle est imposée à hauteur de 735 F en raison de ces éléments et de la présence de 4 grandes ouvertures et 19 plus petites (2).

La mutation suivante est enregistrée en 1863, au profit de Jean Picheral, époux Duschet, négociant domicilié au n°3 de la rue de la Trésorerie. Il le conserve seulement durant deux années et le revend ensuite au boulanger Jean Hugon qui en reste propriétaire jusqu'en 1875, année de la cession à Henry Audemard. Ce dernier est qualifié de « propriétaire » sur la matrice cadastrale, terme qui décrit à cette époque une « situation » de rentier. Etant lui-même domicilié au n°27 de la rue des Chassaintes, il utilise sa propriété de la place de la Salamandre comme immeuble de rapport, ce qui explique que pour augmenter son potentiel locatif il le fasse surhausser entre 1881 et 1882 : à la suite de ces travaux, le nombre d'ouvertures imposable est augmenté passant à 21 ouvertures « normales » plus 7 plus petites qui éclairent le 3^e étage (3).

* Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul

En 1887, l'immeuble est acheté par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qui ont également acquis le n°12 de la rue des Greffes, mitoyen au nord, afin d'y transférer leur couvent auparavant installé au n°10 de la Grand'Rue, ex-hôtel Rivet. Ce dernier bâtiment avait été mis à la disposition des religieuses par la municipalité en 1860 afin d'y loger les divers services de l'œuvre de la Miséricorde, qu'elles administraient et qui étaient véritablement d'utilité publique : elles avaient en effet mis en place une crèche et une « salle d'asile » - équivalent de nos actuelles écoles maternelles -, fort appréciées des nombreuses nîmoises travaillant comme ouvrières dans les ateliers de confection, tissage, bonneterie etc... qui abondaient alors à Nîmes. Les religieuses géraient par ailleurs une bibliothèque populaire et dispensaient aussi un enseignement gratuit par le biais d'une école réservée aux jeunes filles et de classes pour adultes. Le bâtiment de la Grand'Rue et ses dépendances étaient fort

spacieux, ce qui avait également permis aux sœurs d'y installer leur couvent ainsi qu'un noviciat.

En 1881-1882, les lois Ferry sont promulguées et amorcent la laïcisation de l'enseignement, au niveau de l'école primaire : la municipalité retire alors aux religieuses une partie des locaux de la Grand'Rue, qu'elles devront totalement abandonner en 1898. C'est dans ce contexte que leur congrégation va acquérir les immeubles de la rue des Greffes et de la place de la Salamandre (4).

Jeanne Pitra, supérieure de la communauté des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de Nîmes, est portée comme nouvelle « propriétaire » du 3 place de la Salamandre sur la matrice cadastrale, à partir de 1887. Pour des raisons administratives et/ou ecclésiastiques qui nous échappent, ce sont ensuite Louis Dillies, prêtre de la Mission de Prime Combe à Fontanès, puis l'architecte Nicolas Bettembourg ou Bettemberg (domicilié 2 rue du Grand-Couvent, et ensuite 3 place de la Salamandre) qui sont successivement mentionnés comme propriétaires en 1888 et en 1899. En fait ces mutations sont « fictives » sont sûrement liées à la nécessité de préserver les intérêts des religieuses et de faciliter les travaux d'aménagement qu'elles doivent faire effectuer dans l'immeuble de la place de la Salamandre pour y établir leur chapelle et une partie des services de leur couvent.

C'est vraisemblablement Nicolas Bettembourg qui s'est chargé de ces travaux car le cadastre indique qu'ils ont été amorcés en 1899 par la démolition de l'édifice existant auparavant, la reconstruction étant achevée en 1903. On a alors un bâtiment qui présente 23 ouvertures dont le niveau d'imposition passe de 700 F à 1989,50 F (5), bâtiment polyvalent qui réunit une chapelle accessible depuis la place et aux niveaux supérieur d'autres locaux du couvent.

Dans les années 1950, les religieuses entrent en possession de l'immeuble mitoyen, celui du n°5 de la place de la Salamandre, et le font également remanier de manière importante : le cadastre évoque en effet une démolition partielle en 1958, aussitôt suivie de travaux de reconstruction à l'issue desquels l'imposition passe de 5000 F de l'époque à 16500 F (6).

NOTES

(ADG : Archives départementales du Gard ; ACN : Archives communales anciennes de Nîmes)

1. ACN SS 12 (année 1782)
2. ADG 3 PFI 311, plan cadastral de 1830 ; 3 P 1703, section J
3. ADG 3 P 1852
4. Cf dossier Hôtel Rivet (Secteur Sauvegardé)
5. ADG 3 P 1747, case 278 ; ADG 3 P 1755, case 182
6. ADG 3 P 1904

PARCELLE EX 614

La parcelle EX 614, n°17 rue du Cirque Romain, est issue comme les parcelles mitoyennes du démembrement d'une terre labourable qui s'étendait entre les actuelles rue du Cirque Romain -autrefois rue de l'Abattoir ou encore chemin des Egorgeoirs- et la route de Montpeller -aujourd'hui rue de la République. Cette terre labourable était cadastrée E 49 dans les années 1820-1830, elle couvrait 5280 m² et était à l'époque détenue par Antoine-Pierre-Maurice Cazal, d'abord domicilié « aux Calquières » (faubourg s'étendant à l'est de l'actuel bd Amiral Courbet, à Nîmes) puis à Sablet (1).

On doit souligner que dans les années 1830 tout ce secteur qui était dit « quartier du Jeu de Mail » conservait un caractère essentiellement rural : outre des jardins et terres labourables, on y trouvait aussi des équipements qui nécessitaient de l'espace et avaient de ce fait été installés dans cette zone périurbaine, ainsi un cimetière et un jeu de Mail établis au nord-ouest de la parcelle E 49 et séparés de celle-ci par le chemin des Egorgeoirs.

Nîmes connut dans les années 1830-1840 une forte poussée démographique, liée à la prospérité économique locale : le textile restait florissant, et la mise en place du réseau ferroviaire allait faire de Nîmes une plaque tournante commerciale essentielle. Ce contexte favorisait plus que jamais l'installation de nouveaux arrivants qui suivaient le chemin traditionnel des migrations régionales, depuis les zones pauvres des contreforts des Cévennes, de la Lozère, de l'Ardèche, etc... vers les villes manufacturières du Bas Languedoc.

Cet essor démographique s'accompagna d'une expansion urbaine spectaculaire, des terrains agricoles de valeur relativement modeste, vue la nature de leur sol, prirent une soudaine plus-value devant les besoins en logement et en constructions industrielles et artisanales. Cette situation incita des propriétaires comme Antoine Cazal à démembrer leurs parcelles de terres arables et à les céder par petits lots à tout une série d'acheteurs désireux de faire bâtir. C'est dans ce contexte que Madame veuve Jean-Baptiste Pascal, née Michel, acheta à Antoine Cazal les 400 m² de terrain, issus de sa « terre labourable » de 5280 m² -cadastrée E 49 à l'époque- et qui correspondent à

l'actuel n°17 de la rue du Cirque Romain. Madame Pascal y fit construire rapidement une maison -dotée de 11 ouvertures imposables- et accompagnée d'une cour qui fut achevée en 1843, selon la mention portée sur la matrice cadastrale. Cette maison passa en 1862 au lithographe Eugène Bouvétier qui semble y avoir installé à la fois son domicile et son atelier. Ceci l'amena à réaménager l'immeuble : la mention « CN » ou construction nouvelle est ajoutée sur la matrice cadastrale avec pour date 1863, à l'issue de ces travaux, le nombre d'ouvertures imposables passa à 17 (2).

Eugène Bouvétier conserva l'immeuble jusqu'à la fin de sa vie, bien qu'il ait lui-même déménagé pour s'installer au n°2 du boulevard de la Comédie. L'immeuble de la rue du Cirque Romain fut ensuite transmis à ses héritiers : le cadastre a enregistré en effet une mutation en 1892, au profit d'un autre Eugène Bouvétier, époux Montfajon, « et consorts », domicilié(s) ? au n°31 du boulevard Victor Hugo. Au tournant des XIXe et XXe siècles, les propriétaires du 17 rue du Cirque Romain restaient apparentés aux précédents : il s'agissait d'Eugène Benoît, époux Montfajon, et « consorts », domicilié(s) ? au 12 rue Trajan.

L'immeuble fut ravagé par un incendie en 1909 et reconstruit entre cette date et 1911 mais apparemment selon des dispositions nouvelles. Les indications portées sur la matrice cadastrale suggèrent en effet que la nouvelle construction est formée de deux corps de bâtiments -ce qui semble d'ailleurs correspondre encore à l'état actuel, si on en juge au plan cadastral contemporain qui fait apparaître un premier corps de bâtiment sur rue et un autre occupant en partie le fond de la parcelle et perpendiculaire au précédent ; ces deux ailes forment ainsi une sorte de « L », organisé autour d'une cour. Selon la matrice cadastrale des années 1882-1914, l'une disposait d'une grande ouverture imposable et de « 11 ouvertures ordinaires », l'autre de « 1 à 5 ouvertures ordinaires », ce qui évoque peut-être le fait que le corps de bâtiment sur cour n'ait alors eu qu'un rez-de-chaussée percé de 5 ouvertures ? (3).

Eugène Benoît, époux Montfajon, « et consorts » restèrent longtemps propriétaires de la maison car il faut attendre 1943 pour qu'une mutation soit enregistrée au profit de Madame veuve Auguste Brouzet, domiciliée au n°2 de la place de la Révolution. Elle ne conserva le 17 rue du Cirque Romain que peu de temps, mais il semblerait qu'elle l'ait fait surhausser car le nombre

NOTES

ADG Archives départementales du Gard

1. ADG 3 PFI 311 Section E feuille 1 (plan) et ADG 3 P 1703 Section E
parcelle 49
2. ADG 3 P 1848 f° 72
3. ADG 3 P 1743 case 18
4. ADG 3 P 1750 case 13
5. ADG 3 P 1916 "Camargue/17 rue du Cirque Romain"

d'ouvertures imposable est modifié à cette époque : on retrouve toujours la mention « 1 à 5 [ouvertures ordinaires] » pour l'un des corps de bâtiment, celui donnant sur cour vraisemblablement, mais l'aile sur rue présente dorénavant une grande ouverture et 17 autres « ouvertures ordinaires ». Cette propriété passa dès 1948 à Ferdinand Bourquet, époux Bonfils, qualifié de « retraité de la mairie » et vivant déjà dans le quartier puisqu'il résidait au n°26 de la rue Childébert (4). Il paraît avoir conservé ce bien jusqu'en 1970, en tous cas aucune mutation ne figure sur la matrice qui va des années 1956 à 1970 (5).

Le 17 rue du Cirque Romain est actuellement une copropriété, cadastrée EX 614, la parcelle couvre selon les estimations les plus récentes 452 m². Cette différence de 52 m² entre la surface actuelle et celle donnée dans toutes les matrices cadastrales jusqu'en 1970 -400m²- semble tenir davantage à une méthode d'évaluation plus précise qu'à une acquisition de terrain opérée auprès d'un voisin mitoyen, mais qui n'aurait en tous cas pas été dûment enregistrée sur les registres du cadastre car elle n'y est pas mentionnée.

LYCEE DHUODA

* Les origines

Le lycée Dhuoda est l'héritier de deux établissements antérieurs, l'Ecole de Dessin dite aussi de Fabrication et l'Ecole Primaire Supérieure et Professionnelle, créées à Nîmes au XIX^e siècle.

L'Ecole de Dessin avait été fondée par la municipalité en 1836, sous la pression des industriels nîmois du textile : cette activité constituait encore à cette époque le principal moteur de l'économie locale, et pour faire face à la concurrence lyonnaise, les fabricants gardois souhaitaient disposer de dessinateurs et de metteurs en carte performants ; le travail du metteur en carte est lié à l'utilisation des métiers Jacquard, ils transposent les dessins en un langage codé, sous forme de cartons perforés, que la machine pourra « lire » afin de retranscrire les motifs dessinés par le tissage. Pour améliorer leur formation, il fallait remplacer le traditionnel apprentissage « sur le tas », au sein des manufactures, par un enseignement plus complet, mené de manière rationnelle. C'est pourquoi la formation dispensée par l'Ecole de Dessin était organisé autour de trois pôles essentiels :

- un cours théorique portant sur les procédés mécaniques de fabrication des tissus
- des travaux pratiques en atelier
- un cours de dessin appliqué à la fabrication des tissus.

Les locaux scolaires, comme l'atelier qui en était solidaire, avaient été installés place de la Calade, dans le bâtiment qui abritait au XVIII^e siècle, l'Ecole des Sœurs Régentes (emplacement actuellement occupé par le Théâtre).

Après des débuts prometteurs, l'Ecole de Dessin stagne à partir des années 1850, probablement parce que les activités du textile local connaissent elles aussi des difficultés. Cependant, on avait pris conscience à Nîmes de la nécessité de donner une solide formation professionnelle aux jeunes qui s'orientaient vers des métiers techniques notamment grâce à l'action menée en ce sens par trois instances :

- l'une d'elle est représentée par Edouard de Boyve, l'un des fondateurs du mouvement coopératiste connu sous le nom d'Ecole de Nîmes », lequel plaide pour une reconnaissance des compétences professionnelles par le biais d'examens
- la seconde instance est le Conseil des Prudhommes : sensibilisé à cette notion de reconnaissance des compétences professionnelles par Edouard de Boyve, il crée d'une part une société dite de "patronage" - attribuant chaque année

une 50^e de bourses d'apprentissage -, et d'autre part il organise des examens professionnels

- enfin, la Bourse du Travail (fédérant en 1887 les chambres syndicales) s'associe au Conseil des Prudhommes, mais cette fois, pour améliorer la formation des adultes en organisant des cours du soir dispensés par des ouvriers qualifiés.

La municipalité adhère également à ces efforts et le manifeste en inscrivant à son budget de 1881 le financement nécessaire pour créer une école professionnelle polyvalente, et non pas uniquement orientée vers le textile comme l'était l'Ecole de Dessin.

Quant à la concrétisation du projet, elle passe par Simon Vallat, directeur de l'école primaire de la rue Jean Reboul, et ami de Benoît-Germain et Auguste Fabre, deux des tenants du coopératisme de l' « Ecole de Nîmes » qui l'ont acquis à leurs idées sur la professionnalisation de l'enseignement technique. Dès 1882, Simon Vallat organise dans l'établissement scolaire dont il a la charge une classe préparatoire aux écoles d'Arts et Métiers, un atelier d'ajustage. Bien que cela sorte un peu de notre sujet, on doit préciser que son dynamisme ne s'arrête pas là puisqu'il crée aussi - toujours au sein de l'école de la rue Jean Reboul - un cours complémentaire pour la préparation du brevet élémentaire et de l'entrée à l'Ecole Normale, et un internat pour les élèves boursiers de l'Etat. Ces diverses initiatives sont couronnées de succès et pour faire face à l'afflux d'élèves dans les classes techniques, il faut se décider à leur aménager des locaux spécifiques.

Pour ce faire, on tire d'abord parti de ceux de l'Ecole de Dessin, sur la place de la Calade, en les agrandissant grâce à l'acquisition par la Ville de trois immeubles mitoyens au nord. Après avoir été réaménagés, ils ouvrent leurs portes en 1890. Cependant, malgré cette restructuration, l'espace va s'avérer rapidement insuffisant : l'effectif initial de 196 élèves progresse petit à petit et ce, bien qu'un concours d'entrée permette une sélection des postulants. A l'issue de ce concours, 15 à 20% de ceux-ci se voient refuser l'inscription à l'école. Les élèves admis se répartissent quant à eux de la manière suivante : les premiers classés optent en général pour l'atelier d'ajustage, ce qui représente 42 à 44 places ; viennent ensuite les ateliers de menuiserie, forge et serrurerie et enfin de lithographie qui offrent respectivement, 15 places, 12 places et 8 places ; enfin, seul un quart des élèves opte pour la filière commerciale. Un atelier de cordonnerie-fabrication de chaussures sera créé en 1925 à la demande des professionnels de cette branche, alors en expansion à Nîmes.

Précisons, pour être complet sur cette période, que le statut de l'école créée par la municipalité et Simon Vallat avait changé de statut en janvier 1892, à la suite de la promulgation d'une loi de finances : elle était alors devenue une Ecole pratique de commerce et d'industrie, dont la tâche consistait comme par le passé à former les futurs employés du commerce et de l'industrie, mais elle faisait désormais partie des écoles professionnelles relevant du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Le lycée Dhuoda

* Le projet

Sa construction découle des démarches entreprises depuis les premières années du XX^e siècle par tout une série de personnalités nîmoises désireuses de voir se maintenir la qualité de l'enseignement technique initié ici depuis le siècle précédent. Parmi ses personnalités, il faut citer Monsieur Paut-Josias, maire de Nîmes et lui-même enseignant qui lance en 1922 un projet pour la construction d'un complexe scolaire réunissant deux écoles pratiques -une pour filles, l'autre pour garçons- ; son successeur Hubert Rouger s'implique ensuite dans ce projet, avec le soutien de son premier adjoint, Maisonneuve, du conseiller général Bieau, de J. Valmont, rédacteur en chef du « Petit Provençal », et d'autres notables de couleurs politiques aussi diverses que l'avocat Gaston Maruéjols -représentant d'une bourgeoisie républicaine, libérale et anticléricale-, ou encore Auguste Fabre, ami de Charles Gide et tenant du coopératisme de l'« Ecole nîmoise ».

Mais c'est en définitive le maire, Hubert Rouger qui jouera le rôle le plus essentiel dans cette affaire : homme de gauche, il se fait le porte-parole de tous ceux qui aspirent à ce que les enfants issus des milieux populaires, les plus nombreux à s'orienter vers l'apprentissage technique, ne soient plus les « laissés pour compte » du système éducatif, comme en témoigne le fait que leurs locaux de la place de la Calade sont notoirement insuffisants, insalubres et même dangereux du point de vue de la sécurité.

En 1927, après avoir sollicité le Ministre de l'Education Publique afin qu'il établisse à Nîmes une Ecole professionnelle nationale, accompagnée d'une Ecole annexe pratique -ayant le même rôle que l'école pratique existant déjà ici-, il obtient du Conseil municipal l'achat d'une vaste parcelle de terrain, couvrant près de 20 ha et sise à l'angle des rues Dhuoda et de Générac.

L'un des aspects intéressants de cette réalisation réside dans le soin qui l'a accompagnée depuis les premiers projets

jusqu'à l'achèvement de la construction. Parallèlement on doit aussi souligner qu'elle est le fruit d'une concertation constante entre la municipalité, le secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, le directeur et le chef de travaux de l'Ecole pratique. Les efforts de ces différentes autorités visent toutes aux mêmes buts : construire un établissement qui soit non seulement satisfaisant du point de vue de l'hygiène et de la sécurité mais qui offre en plus aux élèves - qu'ils soient internes ou externes- des conditions de vie agréable, dans un cadre fonctionnel mais convivial. Par ailleurs les impératifs pédagogiques tiennent également une grande place, on va s'efforcer d'appliquer ici les dispositions les plus novatrices de l'époque dans ce domaine ; à cet effet, les responsables n'hésiteront pas à aller visiter plusieurs grandes écoles professionnelles construites ou réaménagées depuis peu, afin de tirer parti de ces expériences pour améliorer le projet et le corriger là où ils le jugent nécessaire.

Grâce à ces démarches et consultations, il a été possible d'établir un avant-programme très très précis en vue du concours visant à choisir le projet de construction. Parmi les grandes lignes directrices alors définies, on retiendra notamment : la vaste cour centrale, la séparation nette entre fonctions d'accueil et d'administration, la préférence accordée aux galeries ouvertes, mais couvertes, disposées tout autour de la cour plutôt qu'au préau, le groupement des ateliers en fond de parcelle, les salles de classe bien éclairées et spacieuses avec une surface standard de 60 m², etc... Par ailleurs, Hubert Rouget insiste beaucoup sur la partie décorative du programme, car il souhaite que les visiteurs comme les élèves gardent un souvenir agréable et durable de l'édifice ; à l'actif de ce maire il faut aussi porter la volonté de disposer ici d'une salle des fêtes bien décorée - dotée d'un éclairage approprié et disposant d'une vraie scène de théâtre -, et la valorisation des espaces d'accueil et réception par un décor peint évoquant des sujets folkloriques, des scènes de la vie régionale intellectuelle, artisanale et industrielle, ayant pour cadre des paysages gardois... Tous éléments effectivement réunis dans la construction actuelle.

Le concours d'architecture en vue de la construction du lycée Dhuoda se déroule en mai 1929. Le jury est composé d'architectes diplômés actifs dans la région nîmoise, sous la présidence d'un de leurs confrères qui est quant à lui Parisien et attaché à la direction de l'enseignement technique.

Le projet choisi émane d'un groupement constitué par les agences d'architectes de Jean Christol (installée à Nîmes 2

rue de la Violette) et Léonce Salles (installée à Uzès), assistés de l'ingénieur Dufour ; ce dernier étant vraisemblablement un spécialiste du béton armé, matériau moderne à l'époque, et qui constitue la maçonnerie du lycée. En fait, d'après les témoignages de l'époque et les documents d'archives, c'est Jean Christol qui va assumer l'essentiel du travail de correction des plans et dessins, corrections demandées à l'issue du concours. Ce travail considérable de mise au point est effectué dans une « agence de travail », montée par Christol et Salles au n°15 du Mont Duplan.

* Le chantier

Enfin, le projet revu et corrigé est approuvé par le Conseil Municipal le 29 mai 1931. L'adjudication du gros-œuvre se déroule seulement un an plus tard, le 4 août 1932, et se fait au profit de l'entrepreneur Jean Fraisse, d'Albi. La direction du chantier proprement dite est confiée à l'ingénieur des travaux publics Parker.

La pose de la première pierre est effectuée dès l'achèvement des travaux de terrassement, le 10 juin 1933 ; elle donne lieu à une cérémonie officielle présidée par M. Labbé, directeur général de l'Enseignement Technique, en présence du Préfet, de l'Inspecteur d'Académie, des membres du Conseil municipal, des enseignants du primaire et du secondaire nîmois, d'une délégation d'élèves, des architectes et des maçons de l'entreprise Fraisse.

L'essentiel des frais de construction et d'aménagement sont assumés par la Ville, qui obtient toutefois des subventions de la Direction de l'Enseignement Technique et de la Direction de l'Enseignement Primaire.

Les artistes responsables des travaux décoratifs interviennent à partir de 1934 :

- le sculpteur Henri Calvet (né à Mèze en 1877, installé à Paris) se charge des trois bas-reliefs placés sous le porche extérieur lesquels évoquent les métiers de forgeron, menuisier, serrurier, maçon, architecte et imprimeur
- le maître verrier nancéen Georges Janin réalise les vitraux de la salle des fêtes, du parloir et de la salle de gymnastique
- le Nîmois André Vidal, artiste peintre et professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Nîmes, est l'auteur des tableaux encadrant la scène de la salle des fêtes ; ils évoquent la garrigue et le jardin de la Fontaine, peuplés de satyres et de nymphes, probablement pour rappeler les liens de la ville avec l'Antiquité romaine et ses divinités.
- Armand Coussens, né à Saint-Ambroix mais Nîmois d'adoption, enseignant à l'Ecole des Beaux-Arts et aussi connu pour ses talents de dessinateur, caricaturiste et graveur, est à l'origine des deux tableaux du vestibule (évoquant les

activités relatives au travail de la soie et la fabrication de poteries) : il en donne le projet mais décède en 1935, et sa veuve confie alors les esquisses et maquettes à Marcel Dreyfus, connu sous le pseudonyme Dyf, qui réalisera les deux tableaux en respectant la manière de Coussens mais avec un traitement coloré harmonieux et sobre et une maîtrise dans le rendu qui sont quant à eux son apport personnel.

- Louis-Albert Eloy-Vincent (né à Montpellier en 1868, mort à Nîmes en 1945), directeur de l'École des Beaux-Arts de Nîmes et conservateur de son musée, est l'auteur des deux panneaux en demi-lune du vestibule représentant respectivement une Allégorie de la Science et une Allégorie de la Pensée Créatrice.
- Henri Pertus (né en 1908, fils de Ferdinand également réputé pour ses talents de peintre) peint les fresques du parloir qui représentent, dans un style qu'on oserait qualifier de « réalisme naïf », des scènes ayant la garrigue pour cadre (par exemple, l'une représente un dimanche au maset)
- Le sculpteur André Malanot (installé à Alès) se voit confier la réalisation de divers éléments décoratifs, conçus par les architectes, dont il est seulement l'exécutant : médaillons portant les armes de la ville sur les pylônes d'entrée, bustes de « Marianne » en forme de bas-reliefs sculptés dans la salle des fêtes, cheminée du parloir, etc..
- Le sculpteur André Méric, professeur à l'École des Beaux-Arts de Nîmes, donne la grande frise d'encadrement de l'entrée : il s'agit d'un bas-relief exécuté en ciment Cimex, elle déploie sur près de 30 m des outils et instruments divers symbolisant les réalisations techniques (navires, usines, etc..), le commerce et la prospérité économique (caducées, cornes d'abondance...). Il est également le concepteur des dessins qui sont ensuite réalisés en céramique émaillée afin d'égayer les façades sur cour ; il y a neuf types de motifs qui se répètent ainsi sur les murs en symbolisant les divers enseignements dispensés par l'établissement : marteau pour la forge, rabot pour la menuiserie, volant pour la mécanique automobile, etc..

Pour être complet sur le chapitre des « embellissement », il faut ajouter que la grille d'entrée a été réalisée en 1936 par les élèves de la section ferronnerie de l'établissement, sous la direction de leur chef de travaux, E. Vidal, qui en avait d'ailleurs donné le dessin.

Enfin, conformément à l'un des souhaits de Hubert Rouget, la salle des fêtes a bénéficié d'aménagements scéniques soignés la rendant apte à l'organisation ou à l'accueil de spectacles de qualité : rideau d'avant-scène et lambrequin en velours de laine, raccordé à un « manteau d'Arlequin formant draperie », décors (un salon et trois paysages), machinerie de scène et écran de cinéma.

* Le lycée Dhuoda et l'architecture de l'entre deux-guerres

Le travail de Jean Christol et Léonce Salles s'inscrit tout à fait dans la lignée de celui d'architectes tel Auguste Perret, d'ailleurs on constate aisément cette parenté quant on compare les lignes générales du Théâtre des Champs-Élysées, conçu par ce dernier et celles du lycée Dhuoda : on peut dans les deux cas parler d'un « classicisme » épuré, servi par la technique alors toute nouvelle du béton armé qui induit une simplification formelle. Mais les architectes de cette génération n'en restent pas moins imprégnés par la tradition classique française qui prévalait dans l'enseignement délivré par les Ecoles des Beaux-Arts, y compris dans les classes d'architecture. Cette tradition se manifeste notamment par la disposition symétrique des façades et par l'emploi d'éléments constructifs conservant une grande ressemblance avec ceux hérités du passé, malgré leur transfert dans le nouveau matériau qu'est le béton : ainsi, au lycée Dhuoda, cette filiation avec l'esthétique classique se manifeste par exemple au niveau des colonnes simplifiées du portique d'entrée et du vestibule.

* Conclusion

Le lycée Dhuoda est inauguré le 27 septembre 1936, lors d'une cérémonie présidée par Jules Julien, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, en présence de M. Luc, Directeur général de l'Enseignement technique, de M. Moitessier, Préfet du Gard, et du maire de Nîmes, Hubert Rouget.

Prévu pour 800 élèves, l'établissement connaît un succès permanent et en accueille déjà plus de 1200 en 1947 ; les locaux s'avèrent dès lors insuffisants, tandis que la Ville peine à financer le fonctionnement dans ces conditions nouvelles : pour agrandir l'édifice et pour obtenir un subventionnement plus conséquent de l'Etat, la municipalité relance l'idée déjà émise par dans les années 1920 de faire de l'établissement un « collège national technique ». Cette « mise en régie nationale du collège technique » est officialisée par une convention liant la Ville au Ministère de l'Enseignement, approuvée par le Préfet le 17 juillet 1950 et contresignée par le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique le 1^{er} février 1951.

L'édifice a connu plusieurs extensions depuis cette époque, au nombre desquelles figure - en 1987 - l'aménagement en ateliers des locaux désaffectés d'une usine de bonneterie voisine, sise rue Clovis : ces locaux ont bénéficié d'une mise en couleurs orchestrée par l'architecte Jean Nouvel, assisté du peintre Alain Bony.